



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**

**Finances Publiques**

**Section du Pas de Calais**



***Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !***

**CFTC DGFiP  
Pas de Calais**



## **Comité Technique Paritaire Départemental du 10 mai 2011**

**Direction Départementale des Finances Publiques  
Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS**

**Ordre du jour :**

- 1) **Organisation de la campagne I.R**
- 2) **Bilan de la notation dans la filière fiscale**
- 3) **Critère de modulation de l'ACF des Cadres et de la prime à la performance**
- 4) **Groupe d'Expression Métiers (GEM)**
- 5) **Interdiction de dissimulation du visage dans les espaces publics**
- 6) **Questions diverses**

**Président du CTPD : M. Jacques MOLLON**

**Secrétaire : M. Hughes COCHE**

**Secrétaire adjoint : Mme Martine HENNEQUIN**

**Le CTPD a commencé à 14 h 15 et s'est terminé à 18H45**

**Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais  
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77  
Rue Louis Armand, 62300 LENS  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif**

## Oganisation de la campagne I.R

De par la diversité et le volume des publics accueillis, la campagne de souscription des déclaration de revenus constitue un moment de rencontre privilégié entre notre administration et ses usagers.

Afin de mieux appréhender et se représenter les enjeux que constituera la campagne de souscription 2011, la Direction se réfère aux campagnes des années précédentes.

C'est ainsi que l'on peut constater que l'accueil, tant physique que téléphonique est en constante augmentation.

La Direction a présenté les nouveautés du « cru 2011 », tant législative (lié à l'assiette) que technique (évolutions applicatives) . A noter que la déclaration en ligne a également subi des améliorations.

Les responsables de centre (CDI et SIP) pourront bénéficier de l'appui technique des pôles de fiscalité, des pôles de contrôle et d'expertise. Le dispositif de traitement des questions posées par courriel sur le site [ww.impôts.gouv.fr](http://ww.impôts.gouv.fr) sera entièrement pris en charge par les services de la direction.

### **Des directives particulières ont elles été données aux chefs de centre pour les congés pendant la campagne I.R. ?**

La Direction a précisé que la règle était « pas de congés pendant la campagne du 28 avril au 30 mai » pour les cadres encadrant (sauf cas exceptionnel) ; Pas de consignes d 'interdiction générale mais le maximum de personnel présent sur la structure à la même période. Les agents étant « incités » à différer leurs congés.

Heures supplémentaires pour les agents travaillant à temps partiel : Elles ne sont pas permises sur les jours d'absence.

**On déshabille Pierre pour habiller Paul !! Il faudra encore et toujours faire plus avec moins de moyen et moins de personnel, et si tous les crédits d'auxiliaires sollicités ont été dégaqués, un employé précaire ne remplacera jamais un personnel formé et compétent.**

## Bilan de la notation dans la filière fiscale

**Pour la CFTC, la notation est un système plus ou moins ( et plutôt plus que moins ! ! ) injuste, et totalement subjectif. La notation ne reflète pas vraiment, et le mot est faible, la réalité des choses. Ceci étant, elle existe, et nous devons faire avec.**

Le bilan qui nous a été présenté pour la deuxième année consécutive, ne concerne que la filière fiscale : précision a été donnée que le bilan de notation de la filière gestion publique est examiné en CAPL. Une harmonisation est prévue après les élections professionnelle de la fin d'année.

La Direction nous a rappelé les grands principes de l'évaluation/notation :

- les conditions de durée d'exercice de l'activité professionnelle,
- le principe de l'entretien qui doit en outre proposer le catalogue de la formation professionnelle,
- les délais d'expression et de recours des agents,
- le principe de notation : note de référence et système de **bonus malus**.

Notons que sur 896 agents à évaluer, 15 agents ont refusé l'entretien et 15 agents étaient absent pendant la campagne de notation. 8 Agents ont fait appel de leur notation.

## **Critère de Modulation de l'ACF des cadres et de la prime à la performance (filière fiscale)**

Le Directeur dispose de la possibilité de moduler la rémunération des cadres au moyen de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et de la prime de performance (PALP).

Si la pratique départementale consiste à ne pas moduler l'ACF pour la grande majorité des cadres, la prime à la performance des cadres est quant à elle sujette à modulation, en fonction de critères généraux qui correspondent à ceux retenus pour la notation de l'ensemble des agents de l'ex DGI.

**Nous voici donc revenus au temps de la « note binette » ... Nous sommes bien évidemment totalement opposés à ce système : la carotte et le bâton.**

### **Groupes d'expression métier (GEM)**

La Démarche participative initiée à l'occasion de l'élaboration du Document d'Orientation Stratégique se poursuit dans le cadre des Groupes d'Expression Métier. Le Directeur Général a souhaité offrir la possibilité aux agents volontaires de poursuivre leurs réflexions au sein d'ateliers leur permettant de s'exprimer sur l'exercice de leur métier au quotidien et de faire émerger des propositions d'amélioration du fonctionnement des services, de leurs outils ou des méthodes de travail.

La Direction du Pas de Calais est concernée à double titre. En effet outre les 13 thèmes proposés, la Direction a été retenue pour mettre en œuvre le GEM réingénierie de la gestion et du recouvrement de la Taxe sur les salaires.

L'appel à candidature a été lancé à tous les agents de la direction le 18 octobre 2010 avec indications des thèmes proposés.

60 agents ont demandé à participer, avec une répartition inégale entre les thèmes. Seuls deux d'entre eux ont recueilli suffisamment de candidatures pour permettre la constitution d'ateliers :

le GEM fiscalité des particuliers et le GEM contrôle fiscal.

Les travaux de ces deux ateliers ont débuté à la mi mars et se poursuivront jusque la fin du mois de juin.

Le GEM réingénierie de la gestion et du recouvrement de la taxe sur les salaires a quant à lui commencé ses travaux mi avril et ils se termineront mi juin.

A noter que des agents du Pas de Calais participent à des GEM mis en place au niveau interrégional.

Le GEM fiscalité des particuliers sera poursuivi sur d'autres thèmes et de nouveaux appels à candidature seront lancés.

**La CFTC-DGFIP n'est pas naïve et n'attend pas de solutions miracles de cette démarche : reste à savoir si les réflexions issues de ces groupes de travail seront réellement mises en place et allégeront vraiment le travail des agents sur le terrain au quotidien.**

**Les travaux de ces GEM ne peuvent justifier les suppressions d'emplois qui sont fermement condamnées chaque année par la CFTC-DGFIP. Toutefois, si cette démarche peut générer une amélioration des conditions de vie au travail pour tous les agents de la DGFIP, c'est toujours bon à prendre même si cela reste insuffisant.**

## Interdiction de dissimulation du visage dans les espaces publics

La loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est applicable depuis le 11 avril 2011. Les services de la DGFIP qui accueillent le public sont concernés par cette loi.

Des affiches et des dépliants, en cours de diffusion, seront apposés dans tous les lieux d'accueil pour informer les usagers.

L'ensemble de ces documents est disponible dans le portail métiers/recouvrement, rubrique « accueil – qualité de service / accueil dans les services locaux / accueil physique »

**Les agents seront confrontés à la difficulté de gérer ce problème .En premier lieu en demandant à la personne de se découvrir le visage et en second lieu par la réaction du public présent dans le hall .La direction considère qu'il n'y a pas lieu d'organiser de réunion avec le personnel concerné sur le sujet. Elle considère comme suffisantes les informations diffusées par courriel. Nous avons bien noté qu'en cas de soucis, l'agent devra se rapprocher de son chef de service qui gèrera le problème.**

### Questions diverses

#### **.Problèmes de sécurité à la Trésorerie de Béthune :**

Des problèmes récurrents ont été évoqués :

Absence de digicode aux portes d'accès, absence de stores sur les fenêtres, problème de transferts de fonds par les convoyeurs de fonds.

Aucune réelle solution n'a été apportée ; la réponse étant toujours la même malgré nos multiples interventions : le problème est à l'étude, le recensement des stores est en cours, la pose d'un sas de sécurité reste suspendue à un problème de financement...

#### **Post Pandémie grippale :**

La Direction nous a appris que nous étions passés en « post pandémie grippale » : toutes les listes d'agents avec leurs coordonnées privées sont donc détruites. Tout le matériel de protection sera conservé jusqu'à sa date de péremption.

#### **Correspondant handicap :**

C'est M. Cyril VEILLET à la Direction (service RH ) qui a été désigné comme correspondant.

#### **Vos représentantes CFTC DGFIP 62 au C T P D**

**Anne-Laure HOUSTON-BIDAL**  
S I P Calais  
Experte

**Martine HENNEQUIN**  
D D FiP  
Titulaire

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77  
Rue Louis Armand, 62300 LENS  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif



**Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62**

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné ( Nom et prénom ) .....

Poste comptable : .....

Adresse de messagerie : .....@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à  
Catherine GAILLARD,  
Trésorière CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais,  
14 rue Descartes  
62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97

**BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP**

**Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP**

Nom : ..... Prénom .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....

Domicile : ..... Tél : .....

Affectation : ..... Tél : .....

Grade : ..... Echelon .....

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / / 2011  
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77  
Rue Louis Armand, 62300 LENS  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif